



Intégrer l'intelligence artificielle générative au collégial : un guide d'accompagnement

Avril 2026

Remerciements

Équipe de rédaction

Annie Bergeron, Cégep Limoilou
Marco Guilbault, Réseau REPTIC, Fédération des cégeps
Hugo Larouche-Trottier, Cégep de l'Outaouais
Marie-Josée Tondreau, Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Groupe de projet

Annie Bergeron, Cégep Limoilou
Geoffroi Garon-Épaulé, Collège de Bois-de-Boulogne
Marco Guilbault, Réseau REPTIC, Fédération des cégeps
Patty Kingsmill, Vanier College
Hugo Larouche-Trottier, Cégep de l'Outaouais
Phillipe Lavigneur, Collège Montmorency
Marie-Josée Lévesque, Collège Lionel-Groulx
Daniel Plante, Cégep Marie-Victorin
Marie-Josée Tondreau, Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Édition

Valérie Plourde
Maïté Roy, Fédération des cégeps

Révision linguistique

Bla bla rédaction

Mise en page

Jessica Bouchet, Fédération des cégeps

Pour citer

Fédération des cégeps (2026), *Intégrer l'intelligence artificielle générative au collégial : un guide d'accompagnement*, Réseau REPTIC.

Conditions d'utilisation :



Cette licence [Creative Commons CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/) vous autorise à :

- ↪ Partager - copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats pour toute utilisation, y compris commerciale.
- ↪ Adapter - remixer, transformer et créer à partir du matériel pour toute utilisation, y compris commerciale.

Selon les conditions suivantes :

- ⓘ **BY (attribution)** : vous devez créditer l'œuvre originale, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'œuvre originale. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que la Fédération des cégeps vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son œuvre.
- Ⓢ **SA (Partage dans les Mêmes Conditions)** : dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous devez diffuser l'œuvre originale modifiée dans les mêmes conditions, c'est-à-dire avec la même licence que celle avec laquelle l'œuvre originale a été diffusée.

La Fédération des cégeps ne peut retirer les autorisations concédées par la licence tant que vous appliquez les termes de cette licence. De plus, il est essentiel de retourner au Réseau REPTIC une copie de toute adaptation.

Table des matières

1	Présentation.....	1
1.1	Contexte	1
1.1.1	Contexte ministériel	1
1.1.2	Contexte du réseau collégial	1
1.2	Objectifs et limites du document.....	2
1.3	Comment utiliser ce document.....	3
2	Vision d'ensemble : un processus itératif et évolutif	4
3	Recommandations pour l'élaboration de documents de gouvernance et d'outils décisionnels.....	10
3.1	Définition de l'IAg.....	10
3.2	Vision institutionnelle	11
3.3	Principes retenus dans les documents de gouvernance.....	12
3.3.1	Les principes issus des différents ministères	12
3.3.2	Les principes dans les collèges	13
3.4	Orientations pédagogiques.....	17
3.4.1	Les orientations issues du ministère de l'Enseignement supérieur.....	17
3.4.2	Les orientations dans les collèges.....	17
	Annexe I – Vue d'ensemble.....	19
	Annexe II – Recenser et identifier	21
	Annexe III – Portrait	22
	Annexe IV – Outils	26
	Annexe V – Veille	35
	Médiagraphie.....	38

Liste des tableaux

Tableau 1 – Découvrir	5
Tableau 2 – Cadrer	6
Tableau 3 – Développer	7
Tableau 4 – Implanter	8
Tableau 5 – Adapter	9
Tableau 6 – Barème Recenser et identifier	21
Tableau 7 – Portrait Gouvernance	22
Tableau 8 – Portrait Gestion des risques et des usages	23
Tableau 9 – Portrait Plan de formation et d'accompagnement	24
Tableau 10 – Portrait Veille	25
Tableau 11 – Analyse d'intégration ou non de l'IAg	32

Liste des figures

Figure 1 – Dossier de l'IA en éducation	19
Figure 2 – Amorcer la réflexion sur le déploiement de l'IA	20
Figure 3 – Logos pour une utilisation transparente de l'IAg	26
Figure 4 – De la fraude à l'usage responsable : trouver l'équilibre avec l'IA	27
Figure 5 – Pour une utilisation intègre de l'intelligence artificielle (IA) générative	28
Figure 6 – Déclaration d'intégrité intellectuelle	29
Figure 7 – Pour une utilisation intègre de l'intelligence artificielle	30
Figure 8 – L'utilisation de l'IAg dans mon cours	31
Figure 9 – Fiche de planification d'une activité d'apprentissage intégrant l'IA	33
Figure 10 – Balises d'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative	34
Figure 11 – Le triangle pédagonumérique	35
Figure 12 – Se former à la veille informationnelle Définition	36
Figure 13 – Se former à la veille informationnelle Ajustements	37

Glossaire

Intelligence artificielle générative (IAg)

« Système informatique qui utilise des modèles d'intelligence artificielle probabilistes pour générer automatiquement des contenus variés (texte, image, voix, musique, vidéo, présentation, etc.) en réponse à une requête faite par une personne utilisatrice » (Ministère de l'Éducation, 2025, p. 1).

L'intelligence artificielle générative (IAg) est un type d'intelligence artificielle (IA) qui génère du nouveau contenu (texte, image, audio, vidéo, code logiciel, etc.) en modélisant les caractéristiques des données tirées des grands jeux de données. Les modèles de langage de grande taille, une catégorie d'IAg, permettent à l'utilisatrice ou à l'utilisateur de créer du nouveau contenu en mode de conversation, au moyen d'invites (Gouvernement du Canada, 2023).

Invite de commande (*prompt*)

« Dans un système d'exploitation à interface traditionnelle en mode texte, message visuel (ou sonore) sollicitant, conformément à une disposition programmée, l'avis ou l'action de l'utilisateur » ([OQLF](#), 2003).

Intégrité intellectuelle

L'intégrité intellectuelle est un engagement des personnes envers six valeurs fondamentales : l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect, la responsabilité et le courage [traduction libre] (International Center of Academic Integrity, 2019).

Système d'intelligence artificielle

« Système informatique automatisé imitant le fonctionnement de l'intelligence humaine et qui, dans le but d'accomplir un ou des objectifs, est conçu pour générer des contenus, des prévisions, des recommandations ou des décisions pouvant influencer sur un environnement physique ou virtuel » ([OQLF](#), 2026).

1 Présentation

1.1 Contexte

Depuis le lancement de la version gratuite de ChatGPT en décembre 2022, l'intelligence artificielle générative (IAg) a rapidement été adoptée par la population étudiante et le corps enseignant des établissements d'enseignement supérieur. Soudainement, cette technologie qui se développait dans des sphères spécialisées est devenue accessible à un large public, lui permettant de réaliser automatiquement de nombreuses tâches intellectuelles. Dès le début de l'année 2023, les membres du Réseau REPTIC ont amorcé leurs échanges sur le sujet. Elles et ils se sont dotés d'une foire aux questions sur les agents conversationnels, ont formé des groupes d'apprentissage et des groupes de projet, en plus de poursuivre des discussions sur le sujet dans le cadre des activités courantes de la communauté de pratique.

Plusieurs membres du Réseau REPTIC ont exprimé le souhait de concevoir un guide en vue de soutenir le travail, déjà amorcé et toujours en cours, de planification et d'encadrement de l'utilisation de l'IAg au sein de leur établissement, en partenariat avec leurs gestionnaires. Le groupe de travail sur les balises d'encadrement de l'IAg a produit un guide interne pour les membres de la communauté de pratique. De ce guide interne découle directement le présent document.

1.1.1 Contexte ministériel

En mai 2023, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), en collaboration avec IVADO, un consortium de recherche, de formation et de mobilisation des connaissances en intelligence artificielle (IA), a organisé la Journée sur l'intelligence artificielle en enseignement supérieur : impacts, enjeux et perspective, qui a réuni plus de 1 000 personnes. À la suite de cet événement, le Conseil supérieur de l'éducation et la Commission de l'éthique en science et en technologie ont pris l'initiative de produire le rapport [*Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques*](#), qui a été publié en avril 2024. Ce rapport a établi les fondations sur lesquelles le Ministère a basé la suite de ses travaux, notamment la création d'une instance de concertation nationale sur l'IA en enseignement supérieur, qui s'est dotée d'un plan d'action et qui a publié, en août 2025, un [*cadre de référence pour le déploiement et l'intégration de l'IA en enseignement supérieur*](#) (MES, 2025a) ainsi qu'un [*guide pratique pour l'intégration de l'IA dans les établissements d'enseignement supérieur*](#) (MES, 2025b), produit en collaboration avec IVADO.

Le 5 décembre 2025, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) a édicté une [*indication d'application*](#) concernant les mesures applicables lors de l'utilisation de l'IAg (IA-RI-2025-003-OP) qui s'applique entre autres au réseau collégial. Il a également annoncé la modification de l'[*Énoncé de principes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle par les organismes publics*](#) (2025a) qu'il avait publié en juin 2024, dans lequel ont notamment été ajoutés deux nouveaux principes : l'autonomie et la supervision humaine ainsi que la souveraineté numérique.

1.1.2 Contexte du réseau collégial

Le réseau collégial avait déjà amorcé un travail sur l'IA en général avant la journée de réflexion du ministère de l'Enseignement supérieur et continue de produire des outils d'encadrement. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une liste exhaustive, voici quelques exemples d'initiatives du genre ayant émergé dans le réseau collégial.

Le cégep du Vieux Montréal a été le premier établissement collégial à produire, en avril 2023, un document d'encadrement de l'IA, la [Charte sur l'intelligence artificielle](#). En mai 2023, le cégep Marie-Victorin interdisait toute utilisation de l'IAg, à moins d'une mention au plan de cours ou dans les consignes écrites d'une évaluation. Plusieurs de leurs documents relatifs à l'encadrement de l'intégrité intellectuelle lors de l'utilisation de l'IAg ont aussi été produits et adaptés dans de nombreux cégeps. Un an plus tard, le cégep de Rosemont a adopté des [principes et balises d'utilisation responsable de l'IAg](#). Depuis, plusieurs cégeps ont publié des documents d'encadrement ainsi que des plans de formation pour le personnel enseignant et la population étudiante. Notons qu'une [première formation obligatoire](#) s'adressant à l'ensemble des étudiants et étudiantes a été déployée au cégep de Sainte-Foy à l'automne 2025.

Il va sans dire que le présent guide s'inscrit dans ce contexte d'effervescence, alors que plusieurs établissements ont publié ou sont en train de construire des balises et d'autres outils décisionnels dans un cadre législatif en évolution. Ce guide se veut un outil complémentaire aux différents travaux ministériels et explore la question de l'intégration et de l'encadrement de l'IAg dans une perspective exclusivement pédagogique.

1.2 Objectifs et limites du document

Ce guide a pour but d'accompagner les conseillères et conseillers pédagogiques attirés au numérique (CPTIC) dans les travaux entourant l'intégration de l'IAg dans leur établissement. Il pourra les orienter autant dans les actions à poser pour accompagner et coordonner l'instauration d'une vision institutionnelle qui implique toutes les parties prenantes que dans le développement d'outils d'encadrement de l'IAg pour un usage pédagogique.

Ce document peut également être utile aux directions impliquées dans ce processus. Une vision d'ensemble partagée est en effet essentielle pour coordonner les actions avec chacun des acteurs concernés.

Limites du document

Ce guide s'inscrit à la suite des travaux de la table de concertation interordres en enseignement supérieur et de la publication des directives du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Dans le parcours institutionnel d'intégration de l'IAg, ce document est utile au moment de la réflexion entourant son usage pédagogique. Il est à noter que ce guide se limite à l'encadrement de l'utilisation de l'IAg pour soutenir l'apprentissage et l'enseignement.

Voici quelques exemples d'usages types de l'IAg pour soutenir l'apprentissage :

- tuteur IA;
- transformation des contenus de cours en d'autres formats (synthèse vocale, génération de balados, génération de vidéos, etc.);
- génération d'évaluations formatives;
- support d'interactivité dans des simulations (RA/RV);
- explication des concepts et des termes disciplinaires.

Voici quelques exemples d'usages types pour soutenir l'enseignement :

- assistant pédagogique intelligent (analyse de plans de cours, d'alignement pédagogique, etc.);
- rétroaction automatique;
- génération de contenus de cours;
- génération d'exercices en lien avec les contenus de cours.

Ce que ce guide n'est pas

Ce guide n'est pas une recette à appliquer de façon linéaire. L'autonomie institutionnelle et les particularités de chaque collège impliquent une démarche et des ressources variables. Tous les tableaux, figures et listes ont été conçus comme des recommandations à adapter pour répondre adéquatement aux besoins propres de l'établissement.

Ce guide n'est pas un document d'accompagnement pour encadrer l'IAg en dehors d'un usage pédagogique. Il souligne l'importance d'avoir une réflexion éthique sur des questions sociétales comme la souveraineté numérique, la gestion des risques informatiques et l'impact environnemental, mais il ne sert pas à soutenir ces réflexions.

1.3 Comment utiliser ce document

Une réflexion plus large sur l'intégration de l'IA devrait être amorcée avant d'utiliser ce guide et d'entrer dans le sous-domaine de l'utilisation pédagogique de l'IAg. Le présent document s'appuie en effet sur les recommandations de la table de concertation interordres en enseignement supérieur ainsi que sur les obligations formulées par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et dans les divers travaux du ministère de l'Enseignement supérieur. Par conséquent, certaines lectures préalables favorisent la compréhension de ce guide et sa position dans le parcours d'intégration de l'IAg dans un collège. Il est suggéré de débiter par ces documents incontournables.

Documents publiés à la suite des travaux de la table de concertation sur l'IA en enseignement supérieur :

- [Déploiement et intégration de l'intelligence artificielle en enseignement supérieur – Cadre de référence](#) (MES, 2025a);
- [Intégration responsable de l'intelligence artificielle dans les établissements d'enseignement supérieur : repères et bonnes pratiques – Guide pratique](#) (MES, 2025b).

Documents publiés par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique :

- [« Arrêté ministériel numéro 2025-02 de décembre 2025 »](#) (Québec, 2025);
- [Mesures applicables lors de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative](#) (MCN, 2025).

De plus, toute la réflexion sur la formation et l'accompagnement s'inscrit à l'intérieur du [Cadre de référence de la compétence numérique en éducation et en enseignement supérieur](#) (Gouvernement du Québec, 2025).

La deuxième section du guide présente les principales phases de l'élaboration d'un plan d'intégration, accompagnées de pistes de réflexion et d'outils pertinents. Dans la troisième et dernière section sont formulées des recommandations visant à soutenir la mise sur pied de balises et le développement d'outils décisionnels régissant l'utilisation de l'IAg au collégial. Se trouvent également en annexe des outils et des exemples pour alimenter la réflexion dans les collèges.

2 Vision d'ensemble : un processus itératif et évolutif

L'émergence de l'IAg en enseignement supérieur entraîne une transformation importante des pratiques pédagogiques, administratives et organisationnelles. La gestion de ce changement vise un déploiement harmonieux et réfléchi fondé sur un processus structuré et concerté.

Pour faciliter la participation et la compréhension commune, nous proposons une vision d'ensemble du processus en cinq phases. Ces phases servent à structurer un plan de développement permettant de passer à l'action. Elles favorisent une collaboration et une vision partagée qui dépassent le seul rôle des conseillers et conseillères pédagogiques, des conseillers et conseillères pédagogiques TIC et des membres du personnel enseignant.

Le processus proposé permet d'adopter une démarche souple et itérative, qui encourage un déploiement progressif et une adaptation des actions aux besoins institutionnels, au cadre réglementaire ainsi qu'aux évolutions technologiques.

- 1 Découvrir :** Explorer le domaine pour cibler les ressources essentielles, les usages et le portrait de situation dans l'établissement.
- 2 Cadrer :** Consolider, encadrer et structurer les initiatives et planifier le développement des outils et ressources nécessaires à l'intégration responsable de l'IAg.
- 3 Développer :** Construire les outils et les ressources identifiés dans la phase précédente et nécessaires pour un déploiement efficace et concerté de l'IAg à des fins pédagogiques.
- 4 Implanter :** Mettre en œuvre les plans, pratiques et outils développés.
- 5 Adapter :** Ajuster et consolider les plans et outils en vue d'une amélioration continue et durable des pratiques.

Chacune de ces phases est associée à des actions types pour les réaliser. À noter que, pour respecter l'autonomie des collèges, nous suggérons des références intéressantes plutôt qu'une marche à suivre détaillée. De plus, dans chacun des tableaux des pages suivantes, les actions et sous-actions sont présentées dans un ordre logique pour leur réalisation, mais cet ordre peut aussi être modifié pour mieux répondre aux besoins ou à la réalité d'un établissement donné.

TABLEAU 1 DÉCOUVRIR

Action	Sous-actions	Références
Mettre en place les premiers éléments de la structure de gouvernance	Mettre en place un comité responsable de gérer les phases de découverte, de cadrage et de développement Préciser son rôle et ses responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe I – Vue d’ensemble • Outil 4 : Exemple de schéma type d’une structure de gouvernance IA (MES, 2025b, p. 24) • Section II – Gouvernance organisationnelle pour les systèmes d’intelligence artificielle générative (MCN, 2025, p. 1)
	Identifier la ou les personnes ayant l’autorité d’autoriser l’utilisation d’un système d’IAg	<ul style="list-style-type: none"> • Section II – Gouvernance organisationnelle pour les systèmes d’intelligence artificielle générative (MCN, 2025, p. 1)
Prendre connaissance des documents d’encadrement de l’utilisation de l’IAg créés par les établissements d’enseignement supérieur et par les ministères concernés, notamment en ce qui a trait au cadre légal		<ul style="list-style-type: none"> • Section 1.3 – Comment utiliser ce document
Identifier les usages pédagogiques et les systèmes d’IAg	Comprendre les usages pédagogiques possibles de l’IAg et les systèmes d’IAg permettant ces usages	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe II – Recenser et identifier • Outil 1 : Taxonomie des usages de l’IA en éducation (MES, 2025b, p. 3) • Énoncé 14 (MCN, 2025, p. 4)
	Identifier les risques liés à l’utilisation de l’IAg : risques légaux et risques en matière de cybersécurité, de protection des renseignements personnels et de respect de la propriété intellectuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Section III – Gestion et protection des données numériques gouvernementales en vue de l’utilisation des systèmes d’intelligence artificielle générative (MCN, 2025, p. 3)
	Identifier les limites et les enjeux de l’utilisation de l’IAg : « dépendance technologique, biais algorithmiques, fracture numérique, perte d’expertise humaine » (MES, 2025b, p. 7), répercussions sur l’apprentissage, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples d’enjeux éthiques à chaque étape du développement ou du déploiement de l’IA (MES, 2025b, p. 11)
	Identifier et analyser les perceptions, les besoins et les préoccupations de la communauté collégiale	
Faire un portrait de l’utilisation pédagogique de l’IAg au sein de l’établissement		<ul style="list-style-type: none"> • Annexe III – Portrait • Outil 3 : Autodiagnostic de maturité institutionnelle (MES, 2025b, p. 8)
Identifier les politiques, règlements, procédures et autres documents à mettre à jour et à élaborer		

TABLEAU 2 CADRER

Action	Sous-actions	Références
Poursuivre la mise en place du cadre de gouvernance pour l'établissement du plan d'action	Développer une vision comprenant des valeurs et des orientations communes qui permettent d'agir sur quatre plans : donner une orientation stratégique, faciliter la prise de décisions, obtenir des résultats mesurables et faciliter la communication	<ul style="list-style-type: none"> • Outil 2 : Grille de soutien à une réflexion stratégique préliminaire (MES, 2025b, p. 6) • Chapitre 2 – Planification pour une gouvernance adaptée aux besoins de chaque établissement (MES, 2025b, p. 22) • Les cinq principes directeurs établis par l'Instance (MES, 2025a, p. 5-13) • Section II – Principes (Québec, 2025, p. 2)
	Identifier les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes	
	Identifier et prioriser des cas d'usage pédagogique retenus ainsi que les systèmes d'IAg requis et autorisés, puis planifier leur déploiement	
	Planifier la mise à jour des documents de gouvernance existants	
Élaborer un plan de formation et prévoir un accompagnement ancré dans le cadre de la compétence numérique tant pour le personnel pédagogique que pour les étudiants et étudiantes	Déterminer les compétences à développer pour les conseillers et conseillères pédagogiques, le personnel enseignant et les étudiants et étudiantes (compétence numérique, intégrité intellectuelle, utilisation responsable, adéquate et éthique, fonctionnement de l'IAg, enjeux de confidentialité, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Section IV – Intégration et utilisation responsable des systèmes d'intelligence artificielle générative par le personnel des organismes publics (MCN, 2025, p. 4) • Outil 5 : Compétences en IA à développer ou à renforcer (MES, 2025b, p. 28)
	Identifier les formations et les ressources existantes dans le réseau ainsi que les contenus et les ressources à développer	
	Déterminer les modalités de formation et de formation continue	
	Planifier un calendrier de formation	
	Établir un plan de communication auprès de la communauté collégiale	
Planifier un processus de veille	Déterminer les paramètres de la veille (public cible, domaine et sous-domaine, sources d'information, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe V – Veille
	Déterminer la ou les personnes responsables de la collecte, du tri, de la conservation et de la diffusion de l'information	
	Établir un plan de diffusion	
Planifier des activités de communication en lien avec le plan d'action		

TABLEAU 3 DÉVELOPPER

Action	Sous-actions	Références
Poursuivre la mise en place du cadre de gouvernance	Mettre à jour ou élaborer les documents de gouvernance identifiés	• Section 3
	Développer des outils de soutien adaptés pour les usages de l'IAg identifiés (infographie, processus décisionnel, capsule explicative, page SharePoint, site Web, etc.)	
Développer les ressources identifiées dans le plan de formation	Engager les ressources nécessaires au développement des outils et contenus de formation	• Annexe IV – Outils
	Établir un glossaire commun et concerté sur les termes liés à l'IAg	
	Produire des outils de communication (infolettre, affiche, capsule promotionnelle, etc.)	
Structurer le processus de veille	Créer des gabarits et mettre sur pied un espace d'hébergement pour la diffusion de la veille	

TABLEAU 4 IMPLANTER

Action	Sous-actions	Références
Accompagner la mise en œuvre	Assurer le bon déploiement des actions planifiées en concordance avec les principes établis	
	Déployer des outils de soutien adaptés pour les usages pédagogiques de l'IAg préalablement identifiés	
	Anticiper les risques et les gérer	
Mettre en place des mesures d'amélioration continue	Déployer le processus de veille	
	Diffuser les initiatives et usages locaux	
Déployer le plan de formation	Proposer et centraliser les formations et les ressources	
	Animer des formations et des ateliers	
	Favoriser la coconstruction de scénarios pédagogiques	
	Soutenir le personnel enseignant, la population étudiante, les départements et les programmes dans leurs expérimentations avec l'IAg	
Planifier des activités de communication	Déployer un plan de communication clair et cohérent sur les décisions institutionnelles et les orientations stratégiques concernant l'IAg	

TABLEAU 5 ADAPTER

Action	Sous-actions	Références
Évaluer les pratiques et les outils déployés	Répertorier les pratiques et les usages exemplaires ainsi que les leçons tirées	<ul style="list-style-type: none"> • Plan possible de révision des orientations ou des balises (MES, 2025b, p. 19)
	Évaluer si les systèmes d'IAg choisis sont toujours les meilleurs pour les usages pédagogiques retenus	
Mettre à jour les formations et les outils en fonction de la veille et de l'évolution des outils d'IAg	Mettre à jour la formation et l'accompagnement en concordance avec les nouveaux systèmes d'IAg ou leur évolution	
	Évaluer les mécanismes de suivi	
	Proposer des ajustements aux formations et aux outils qui s'appuient sur l'expérimentation et la veille	

3 Recommandations pour l'élaboration de documents de gouvernance et d'outils décisionnels

La présente section vient préciser la précédente et s'inscrit dans la deuxième et la troisième phase du processus de déploiement de l'IAg. Elle sert à soutenir l'élaboration des documents de gouvernance prévue dans la phase de développement. Y sont proposés des recommandations ainsi qu'un aperçu des éléments qui sous-tendent les documents de gouvernance et les outils décisionnels encadrant l'usage de l'IAg, dans une perspective d'adoption responsable, réfléchie et centrée sur les enjeux pédagogiques.

Qu'il s'agisse de balises, de principes, de lignes directrices, de politiques ou de procédures ([voir l'annexe IV – Outils](#)), les documents de gouvernance et les outils décisionnels s'appuient sur les réflexions menées lors des phases de découverte et de cadrage. Les établissements disposent alors d'une vision claire, qui s'appuie sur des principes et des valeurs partagés, ce qui leur permet de concevoir des outils décisionnels cohérents, porteurs de sens et empreints de bienveillance.

Dans ce contexte, les conseillères et conseillers pédagogiques occupent un rôle central : ils soutiennent l'élaboration de lignes directrices favorisant une utilisation pertinente, sécuritaire et éthique de ces technologies.

Pour concevoir des outils décisionnels pertinents et cohérents, il est essentiel de disposer des éléments suivants :

- une définition claire et accessible de l'IAg;
- une vision institutionnelle qui s'appuie sur les valeurs établies lors des phases de découverte et de cadrage;
- les principes retenus dans les documents de gouvernance;
- des orientations pédagogiques générales.

Ces fondements permettront d'assurer l'alignement des orientations, des pratiques et des décisions qui découleront du cadre institutionnel.

3.1 Définition de l'IAg

Il est nécessaire de formuler une définition claire, accessible et partagée de l'IAg, compréhensible autant pour la communauté étudiante que pour toutes les catégories de personnel.

Cette définition devrait être accompagnée d'une mise en contexte des principales répercussions de l'IAg sur la communauté collégiale, notamment en ce qui concerne :

- les effets sur l'apprentissage;
- les transformations du marché du travail;
- les enjeux sociétaux;
- la responsabilité institutionnelle d'adopter une posture éthique et réfléchie.

Exemples de définitions

« Système informatique qui utilise des modèles d'intelligence artificielle probabilistes pour générer automatiquement des contenus variés (texte, image, voix, musique, vidéo, présentation, etc.) en réponse à une requête faite par une personne utilisatrice » (Ministère de l'Éducation, 2024, p. 1).

« L'IA générative (*GenAI*) est une technologie d'intelligence artificielle (IA) qui génère automatiquement du contenu en réponse à des messages rédigés dans des interfaces de conversation en langage naturel. Plutôt que de simplement traiter des pages web existantes, en s'appuyant sur le contenu existant, l'IA générative produit un nouveau contenu. Le contenu peut apparaître dans des formats qui comprennent toutes les représentations symboliques de la pensée humaine : textes écrits en langage naturel, images (y compris photographies, peintures numériques et dessins animés), vidéos, musique et code logiciel. La *GenAI* est entraînée à l'aide de données collectées sur des pages web, des conversations sur les réseaux sociaux et d'autres médias en ligne. Elle génère son contenu en analysant, à l'aide de statistiques, la distribution des mots, des pixels ou d'autres éléments dans les données qu'elle a intégrées et en identifiant et répétant des modèles communs (par exemple, quels mots suivent, en règle générale, quels autres mots) » ([UNESCO, 2024, p. 8](#)).

3.2 Vision institutionnelle

La vision institutionnelle correspond à l'orientation globale de l'établissement par rapport à l'intégration ou non de l'IAg. Elle est souvent représentée par un énoncé qui englobe la mission du collège ainsi que les objectifs, les principes ou les valeurs qui guident l'utilisation de l'IAg au sein de l'établissement.

Il est important de prendre le temps de définir et de mettre en place les bases nécessaires pour atteindre les résultats souhaités. Cette vision constituera le pilier sur lequel le collège s'appuiera pour prendre ses décisions au fil du temps.

De plus, il est essentiel de déterminer le public cible lorsqu'on développe sa vision. Identifier un public cible aide à :

- définir les besoins et y répondre (mieux comprendre les besoins, les attentes et les défis);
- mobiliser efficacement la communauté collégiale;
- choisir les bons moyens d'action;
- favoriser la cohérence à long terme.

Une fois établies, la vision et les valeurs guident les actions sur quatre plans : donner une orientation stratégique, faciliter la prise de décisions, obtenir des résultats mesurables et faciliter la communication.

Exemples de visions

« Fédérer la communauté de l'enseignement supérieur autour de la démocratisation de l'IA afin d'en promouvoir une utilisation efficace, critique, responsable, cohérente et éthique, d'assurer la qualité de la formation pour tous et de viser l'excellence en recherche, tout en respectant l'autonomie des établissements, l'autonomie professionnelle et la liberté académique » ([MES, 2025a](#), p. 3).

« Un des rôles du Cégep est de mettre en place les facteurs favorisant l'acquisition des compétences requises par le milieu du travail ou la poursuite d'études universitaires. En ce sens, il est du devoir du Cégep de soutenir tant la population étudiante que le personnel enseignant dans le développement de la littératie en intelligence artificielle et dans l'exercice d'un esprit critique quant à son utilisation » ([Cégep de Sherbrooke, 2024](#), p. 1).

« Dans le cadre de sa mission, le Cégep souhaite soutenir la communauté collégiale (personnes enseignantes, personnes étudiantes et membres du personnel) dans le développement de la littératie en intelligence artificielle (IA), tout en encourageant une utilisation critique et réfléchie des technologies numériques » ([Cégep de Granby, 2025](#), p. 2).

3.3 Principes retenus dans les documents de gouvernance

Les principes désignent les fondements sur lesquels se basent les décisions, les pratiques et les comportements liés à l'IAg au sein de l'établissement. Ils assurent la cohérence des actions, soutiennent la vision stratégique et encadrent l'élaboration de politiques, de projets ou de plans d'action.

Il ne suffit pas de nommer les principes, il faut les expliciter, c'est-à-dire :

- rédiger une définition claire pour chacun d'eux;
- donner des exemples de comportements ou d'actions attendus.

3.3.1 Les principes issus des différents ministères

Le ministère de l'Enseignement supérieur recommande cinq principes dans son [cadre de référence sur le déploiement et l'intégration de l'IA en enseignement supérieur](#) (MES, 2025a). Ceux-ci ont été pensés précisément pour l'enseignement supérieur dans le cadre des activités de formation et de recherche ainsi que des activités administratives. Les détails de ces principes se trouvent dans le cadre de référence du Ministère.

Les cinq principes directeurs proposés par le Ministère sont les suivants :

- accessibilité et complémentarité;
- équité et durabilité;
- humanisme et agentivité;
- encadrement et responsabilité;
- transparence, traçabilité et explicabilité.

Le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, dans [l'arrêté numéro 2025-02](#) (Québec, 2025), a pour sa part formulé 12 principes pour orienter les organismes publics en matière de gestion responsable des ressources informationnelles. À noter que la portée de ces principes est très large et qu'ils s'adressent principalement aux directions des technologies de l'information. Dès lors, le Ministère recommande que « les moyens déterminés pour mettre en pratique les principes [proposés dans l'arrêté ministériel soient] proportionnels aux risques encourus et aux bénéfices recherchés par la démarche et la mise en œuvre d'un système d'IA » (Québec, 2025, p. 7088). Les détails de ces principes se trouvent dans l'arrêté ministériel.

Les 12 principes énoncés par le Ministère sont les suivants :

- principe du respect des personnes et de la règle de droit;
- principe d'inclusion et d'équité;
- principe de la fiabilité et de la robustesse;
- principe de la sécurité;
- principe de l'efficacité, de l'efficacités et de la pertinence;

- principe de la durabilité;
- principe de la transparence;
- principe de l'explicabilité;
- principe de la responsabilité;
- principe de la compétence;
- principe de l'autonomie et de la supervision humaine;
- principe de la souveraineté numérique.

3.3.2 Les principes dans les collèges

Les principes que l'on trouve présentement dans les différents documents de gestion et outils décisionnels du réseau collégial ne sont pas nécessairement exprimés comme ceux recommandés par le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Il est intéressant de s'inspirer des principales thématiques et formulations retenues par les collèges. En voici quelques exemples.

1 L'humain au centre des actions

La perspective humaniste, inhérente à la mission des cégeps, place la personne au cœur des décisions. Selon ce principe, l'IAg doit soutenir le jugement, l'empathie et la créativité humaine, sans s'y substituer.

Exemples :

- « L'intégration de l'IA se fait dans une perspective profondément humaniste. Chaque décision entourant son utilisation place l'humain au cœur des priorités, qu'il s'agisse de pédagogie, de gestion administrative ou de développement institutionnel. Le Cégep affirme que la technologie ne peut remplacer le jugement, l'empathie ou la créativité humaine, mais qu'elle peut les soutenir lorsqu'elle est utilisée de manière éthique et responsable » ([Cégep de Trois-Rivières, 2025b](#)).
- « L'utilisation des IAG dans le cadre des cours relève du choix pédagogique de la personne enseignante, toutefois la relation pédagogique d'humain à humain reste celle qui est privilégiée par l'institution » ([Cégep de Sherbrooke, 2024](#), p. 2).

Comportements attendus :

- Évaluer l'effet de l'IAg sur les personnes concernées;
- Prioriser l'intérêt des individus avant toute autre considération.

2 La responsabilité humaine

Compte tenu de la nature probabiliste des systèmes d'IAg, les contenus générés peuvent comporter des erreurs ou des biais. La responsabilité de valider ces contenus revient aux êtres humains qui utilisent l'IAg.

Exemple :

- « Les suggestions proposées par toute forme de système d'IA doivent faire l'objet d'une révision par une personne ou un groupe compétent relativement au champ d'application d'une décision basée sur les contenus générés par l'IA » ([Cégep de Granby, 2025](#), p. 8).

Comportement attendu :

- Vérifier et valider toute production générée automatiquement par l'IA, particulièrement dans un contexte de rétroaction ou de synthèse.

3 L'intégrité intellectuelle

L'intégrité intellectuelle est le socle sur lequel repose la valeur des diplômes délivrés par les collèges. Il est donc normal que ce principe se retrouve systématiquement dans les outils décisionnels créés par les établissements (voir le [Guide sur l'intégrité intellectuelle et le plagiat](#) [Fédération des cégeps, 2024] et l'[annexe IV – Outils](#)).

Exemple :

- « L'intégrité intellectuelle est un comportement éthique et est fondée sur des valeurs d'honnêteté, de transparence et de respect. Faire preuve d'intégrité intellectuelle, c'est s'engager à développer ses propres idées, à mobiliser ses connaissances, et à articuler sa pensée. L'intégrité intellectuelle implique obligatoirement le respect du travail d'autrui et des ressources exploitées pour produire ou concevoir un travail scolaire » ([Cégep de Trois-Rivières, 2025a](#)).

Comportements attendus :

- Citer adéquatement ses sources;
- Vérifier les sources proposées par l'IAg;
- Respecter les consignes relatives à l'usage autorisé ou non de l'IAg;
- Obtenir le consentement avant de soumettre une production à un outil d'IAg.



Il est important de s'assurer que la définition retenue du concept d'intégrité intellectuelle fait référence à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du collège. Il est possible de mentionner explicitement l'IAg dans cette définition ou de l'intégrer dans le concept de sources. Si un établissement fait une distinction entre intégrité intellectuelle et intégrité « académique », il est alors préférable d'ajouter les deux définitions.

Cette définition devrait être positive (décrire ce qu'est l'intégrité intellectuelle et son importance), et non se limiter à nommer les comportements à proscrire.

4 La transparence

La transparence est un principe qui favorise le jugement adéquat de la provenance de l'information. Il s'agit ici de déterminer les précautions à prendre dans l'utilisation de l'IAg et d'établir un lien de confiance favorisant un jugement critique éclairé.

Exemples :

- « Le personnel enseignant doit recourir à l'IAG avec transparence et en gardant en tête ses limites en matière d'explicabilité. D'une part, il est invité à réfléchir sur la transparence quant à l'intégration de l'IAG dans sa pratique lorsque les contenus sont présentés à un auditoire (p. ex. : image générée par un système d'IAG) et à inviter les personnes apprenantes à faire de même lorsque le recours à l'IAG est permis » ([Ministère de l'Éducation](#), 2025, p. 13).
- « Toute personne doit pouvoir être informée lorsqu'elle fait l'objet d'un système d'IA ou lorsqu'elle entre en interaction avec un service automatisé, après y avoir précédemment consenti. En ce sens, des indications claires devraient être communiquées dans le consentement ou dès le début de l'interaction et en continu. De plus, toute personne devrait pouvoir obtenir des explications sur les décisions prises à son égard et pouvoir les contester » ([Cégep du Vieux Montréal, 2023](#), p. 6).
- « La personne enseignante doit déclarer dans son plan de cours **ses pratiques** de l'utilisation des IAG et l'indiquer, le cas échéant, dans chacun des documents qu'elle élabore dans le cadre de ses cours » ([Cégep de Sherbrooke, 2024](#), p. 2).

Comportements attendus :

- Déclarer l'utilisation de l'IAg (voir l'[annexe IV – Outils](#));
- Utiliser les outils d'encadrement et les outils d'aide à la décision fournis par l'établissement (voir l'[annexe IV – Outils](#));
- Encadrer l'utilisation de l'IAg en précisant, pour chaque évaluation, les usages permis, les consignes de citation des sources et les exigences particulières dans le cas où l'IAg est autorisée.



Il est important de décrire les méthodes que le cégep mettra en place pour s'assurer que les utilisatrices et utilisateurs sont informés lorsqu'elles et ils interagissent avec un système d'IAg ou lorsque leurs travaux sont soumis à un système d'IAg. Il est également essentiel de s'assurer que le consentement pour l'utilisation de données par une IAg est donné de façon libre et éclairée.

5 L'accessibilité, l'équité et l'inclusion

L'intégration de l'IAg doit tenir compte des inégalités d'accès (notamment aux outils payants) et des risques d'amplification des biais liés aux données d'entraînement.

Exemples :

- « Le Cégep s'engage à ce que l'utilisation de l'IA se fasse dans le respect des droits fondamentaux, de la vie privée et de la diversité des personnes. Cette approche inclusive vise à prévenir toute forme de discrimination ou de biais, et à favoriser des environnements d'apprentissage et de travail sécuritaires, équitables et respectueux » ([Cégep de Trois-Rivières, 2025b](#)).
- « 1. Le projet d'IA respecte l'égalité, la dignité, l'équité, la diversité et l'inclusion des personnes. 2. Une vigilance constante est accordée pour que les données soient exemptes de biais cognitifs » ([Cégep du Vieux Montréal, 2023](#), p. 1).

Comportements attendus :

- Assurer un accès équitable aux outils lorsque leur usage est requis;
- Développer un regard critique face aux biais potentiels;
- Informer la communauté des enjeux liés aux biais algorithmiques.

6

L'autonomie professionnelle ou la liberté d'enseignement

L'intégration de l'IAg varie selon les disciplines et les compétences visées. Les membres du personnel enseignant, en tant qu'experts de contenu, sont les personnes les mieux placées pour déterminer les modalités de son intégration, dans le respect des principes institutionnels. Rappelons que la convention collective du plus grand syndicat des enseignants et enseignantes du réseau collégial définit la liberté « académique » comme « [l]a liberté de déterminer les savoirs et les contenus essentiels à enseigner de même que de choisir les approches pédagogiques et les activités d'évaluation des étudiantes et étudiants » ([Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec et Conseil patronal de négociation des collèges, 2024](#), p. 396).

Bien sûr, l'évaluation des compétences demeure une responsabilité exclusive du personnel enseignant.

Exemples :

- « Les enseignants sont libres de déterminer l'usage de l'IAg dans leurs approches pédagogiques et activités d'évaluation en tenant compte des principes directeurs définis dans ce document » ([Cégep de Granby, 2025](#), p. 4).
- « Il a également le choix d'utiliser ou non l'IAg dans sa pratique pédagogique, notamment dans la production de matériel pédagogique, d'activités, d'outils visant à soutenir l'apprentissage et d'outils servant à l'évaluation des apprentissages. Toutefois, l'évaluation des compétences, c'est-à-dire déterminer le niveau d'atteinte d'une compétence donnée, demeure un acte exclusivement et strictement réservé au personnel enseignant » ([Cégep de Rosemont, 2024](#), p. 4).

Comportements attendus :

- Analyser la compétence d'un cours ainsi que le niveau taxonomique des objectifs d'évaluation pour déterminer s'il est pertinent ou non d'utiliser l'IAg;
- Rappeler les responsabilités du personnel enseignant, selon la convention, en ce qui concerne l'IAg.



Le document pourrait souligner l'importance du développement professionnel, en encourageant les membres du personnel enseignant à approfondir leur compréhension de l'IAg, en particulier en ce qui concerne ses implications éthiques, sociales et disciplinaires, pour que tout un chacun puisse prendre des décisions éclairées sur son utilisation dans l'enseignement et l'adopter de façon responsable.

3.4 Orientations pédagogiques

Certaines orientations à caractère purement pédagogique devraient guider l'élaboration des documents de gouvernance et des outils décisionnels. Les orientations sont des lignes directrices qui précisent les approches recommandées en matière de mise en œuvre des principes, sans être trop restrictives.

La présente section rapporte les principales orientations issues du ministère de l'Enseignement supérieur et celles que l'on fournit fréquemment dans les collèges.

3.4.1 Les orientations issues du ministère de l'Enseignement supérieur

Le ministère de l'Enseignement supérieur recommande cinq orientations dans son [cadre de référence sur le déploiement et l'intégration de l'IA en ES](#) (MES, 2025a). Il est possible de consulter directement ce cadre de référence pour obtenir tous les détails à propos de ces orientations.

Les cinq orientations pédagogiques proposées par le Ministère sont les suivantes :

- utiliser l'IA dans le respect de l'intégrité intellectuelle;
- codévelopper une littératie de l'IA pour en favoriser une compréhension critique et en permettre une utilisation éclairée et responsable;
- adopter des pratiques exemplaires en matière éthique à l'égard de l'utilisation de l'IA au sein de la communauté de l'enseignement supérieur;
- démocratiser l'accès à l'IA;
- explorer le potentiel de l'IA au service de la pédagogie, de la réussite éducative et de l'avancement des connaissances scientifiques.

3.4.2 Les orientations dans les collèges

Les orientations que l'on trouve présentement dans les différents documents de gestion et outils décisionnels du réseau collégial ne sont pas nécessairement énoncées comme celles que recommande le ministère de l'Enseignement supérieur. Il est intéressant de s'inspirer des principales thématiques et formulations retenues par les collèges. En voici quelques exemples.

S'appuyer sur l'alignement pédagogique

L'alignement pédagogique est une orientation qui module l'approche selon laquelle l'IAg sera intégrée dans une relation pédagogique. L'alignement pédagogique est défini par [l'Office québécois de la langue française](#) comme la « [m]ise en cohérence de manière formalisée, dans un parcours de formation, des activités pédagogiques et des modalités d'évaluation avec les objectifs d'apprentissage » (OQLF, 2024). En d'autres mots, cette approche a pour objectif de s'assurer que l'IAg est au service du développement des compétences, comme prescrit dans le devis ministériel, en cohérence avec les objectifs d'apprentissage définis dans les plans-cadres et avec les méthodes d'évaluation pour assurer la validité et la fiabilité de celle-ci.

L'[annexe IV](#) présente des exemples d'outils qui visent l'accompagnement des membres du personnel enseignant dans l'intégration de l'IAg dans leurs activités d'apprentissage ou dans leurs évaluations.

Exemple :

« Puisque le contexte et la technologie évoluent rapidement, il sera essentiel de réfléchir à l'alignement pédagogique quant à l'utilisation des IAG dans les programmes d'études, particulièrement au moment des opérations programme » ([Cégep de Sherbrooke, 2024](#), p. 1).

Stimuler la cognition humaine, sans la remplacer

L'IAG doit contribuer au développement de la mémoire, de la créativité, de la pensée critique, de l'analyse, de la résolution de problèmes et de la métacognition. Il convient d'éviter la décharge cognitive ou la paresse intellectuelle, c'est-à-dire le recours à la technologie pour accomplir des tâches mentales sans en développer la maîtrise.

Exemple :

« [L]a décision d'intégrer ou d'exclure l'IAG dans un cours doit reposer sur l'impact positif attendu sur les apprentissages des personnes étudiantes et le développement des compétences rattachées à ce cours » ([Cégep de Rosemont, 2024](#), p. 5).

Développer et maintenir la littératie de l'IAG

Une intégration responsable de l'IAG en éducation repose sur une bonne compréhension des outils, de leurs limites et de leurs implications éthiques, sociales et environnementales.

Certains éléments peuvent être mis de l'avant pour développer la littératie de l'IAG à travers l'encadrement, l'accompagnement et la formation aux différents systèmes d'IAG.

Pistes :

- Encourager la participation aux formations offertes;
- Rendre disponibles facilement les ressources accessibles au sujet de l'IAG;
- Favoriser une réflexion critique sur les usages de l'IAG, tant sur le plan éthique que sur le plan écologique;
- Diffuser régulièrement les nouveautés et les outils pertinents.

Exemple :

« Accompagner et former les personnes dans l'utilisation des outils d'IA, afin de les intégrer de manière pertinente et positive dans les activités d'apprentissage, d'enseignement, de gestion administrative, de recherche et d'innovation » ([Cégep de Trois-Rivières, 2025b](#)).

Annexe I – Vue d'ensemble

Répartition des dossiers

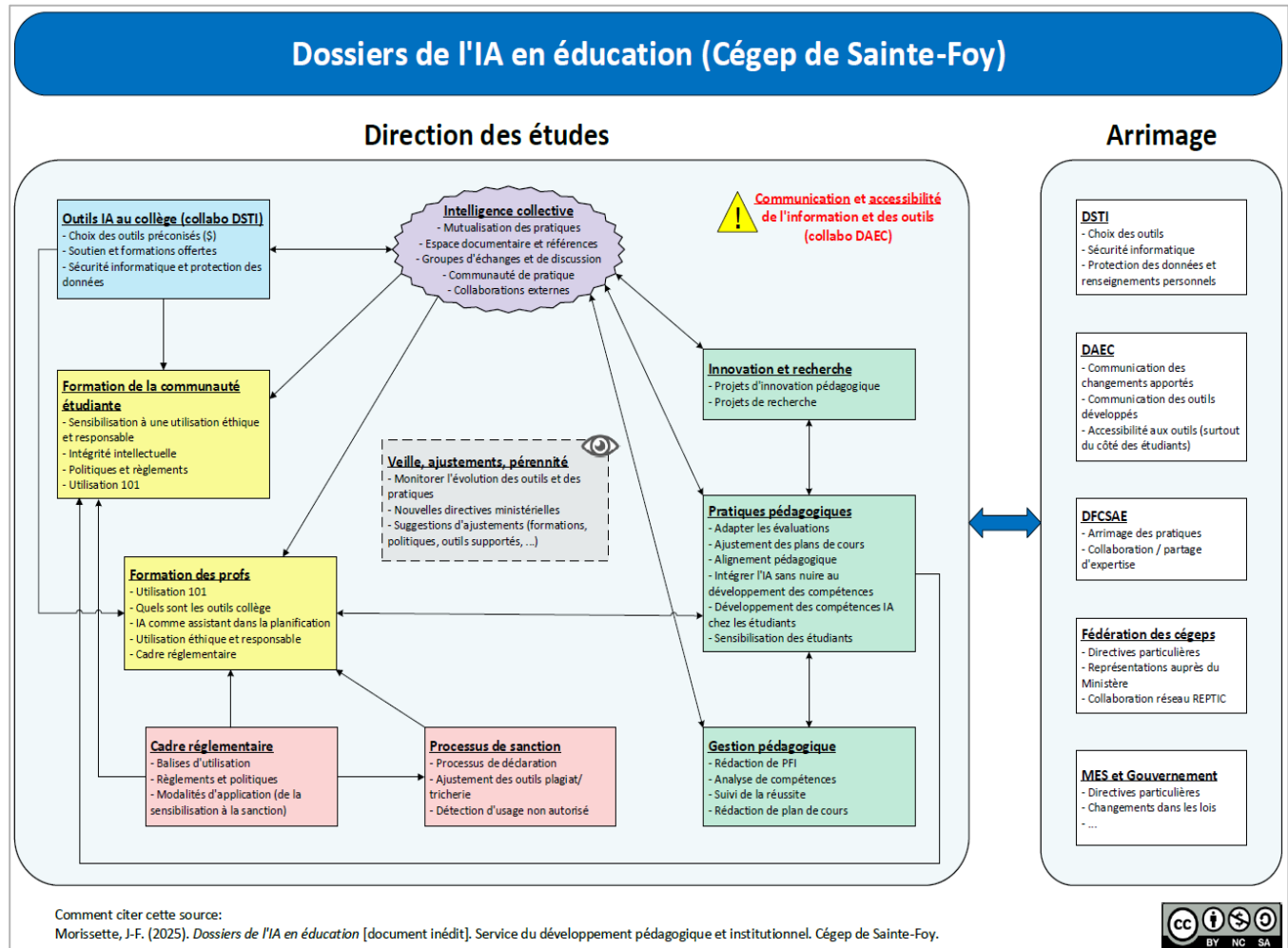


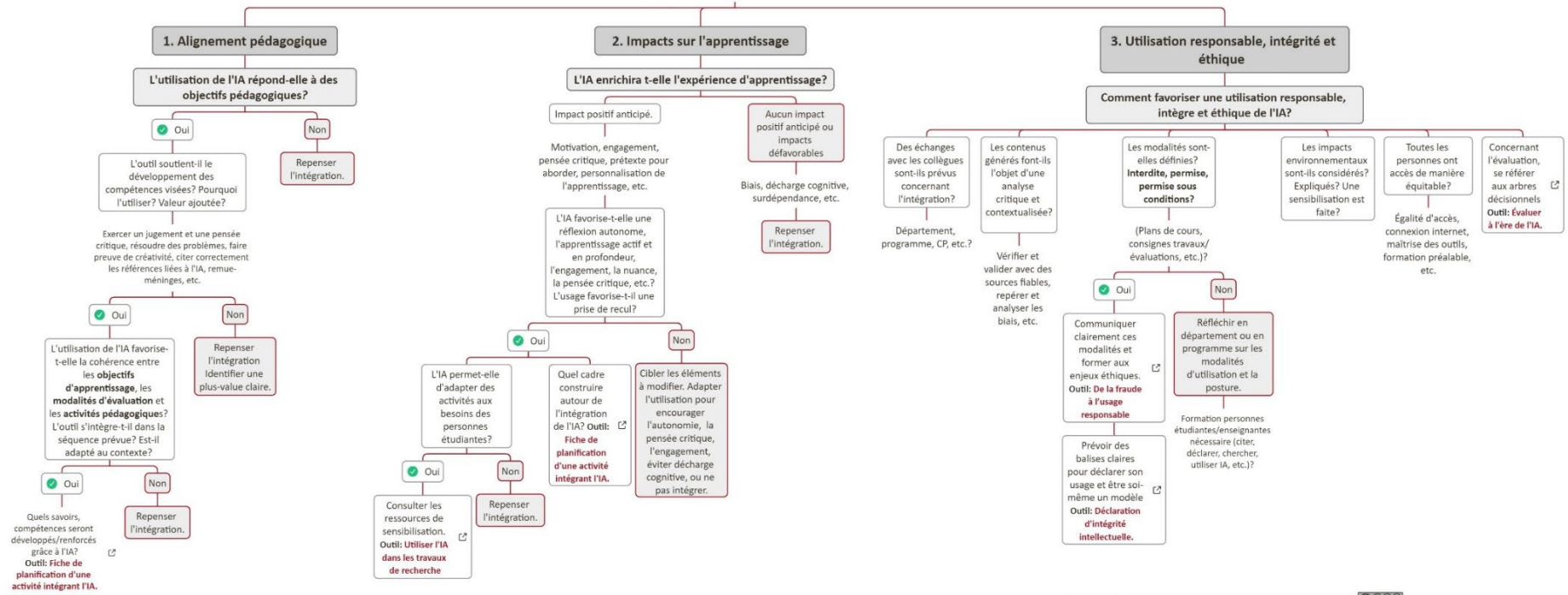
FIGURE 1 – DOSSIER DE L'IA EN ÉDUCTION.

Source : Morissette, J.-F. (2025). *Dossier de l'IA en éducation*, Service du développement pédagogique et institutionnel, Cégep de Sainte-Foy.

[Dossiers IA \(CSF\) – Carte conceptuelle – V2.pdf](#)

Ce schéma peut être utilisé en amorce, pour structurer une première réflexion critique sur la pertinence pédagogique de l'intelligence artificielle et sur la valeur ajoutée de son intégration. Cette démarche suppose de comprendre le fonctionnement de l'outil, ses limites et ses biais, et veiller à placer l'humain, l'intégrité, la transparence et l'éthique au cœur de la démarche. Expérimenter, analyser et ajuster les pratiques permet de favoriser un déploiement réfléchi et aligné sur les objectifs d'apprentissages.

Amorcer la réflexion sur le déploiement de l'IA



Presented with xmi nd

Bergeron, A. Conseillère pédagogique, Cégep Limoilou (2025)

FIGURE 2 – AMORCER LA RÉFLEXION SUR LE DÉPLOIEMENT DE L'IA.

Source : Bergeron, A. (2025). *Amorcer la réflexion sur le déploiement de l'IA.*

Amorcer la réflexion sur le déploiement de l'IA

Annexe II – Recenser et identifier

TABLEAU 6 – BARÈME | RECENSER ET IDENTIFIER

Barème	Non amorcé 0	Entamé 1	En cours 2	Réalisé 3
Recensement				
Connaître les usages actuels de l'IAg				
Recenser les enjeux de l'IAg				
Répertorier les initiatives déjà en place				
Recenser les perceptions, attentes et préoccupation des membres de la communauté collégiale				
Connaître les pratiques des autres établissements				
Assurer des communications institutionnelles ouvertes et inclusives autour des enjeux liés à l'IAg				
Identification				
Identifier les enjeux pédagogiques				
Identifier les enjeux éthiques et légaux				
Identifier les enjeux organisationnels				
Identifier les systèmes d'IAg qui permettent de répondre aux usages souhaités				

Annexe III – Portrait

Les tableaux suivants servent à brosse un portrait de l'utilisation pédagogique de l'IAg au sein d'un établissement. Ils prennent la forme de listes à cocher en vue de faciliter l'identification de la phase dans laquelle se situe le collège pour chacun des sous-thèmes. Chaque situation visée par un sous-thème peut évoluer à un rythme différent par rapport à chaque sous-thème et se trouver par conséquent à des phases distinctes du processus. Ce portrait vous aidera à planifier les actions à effectuer dans votre établissement.

TABLEAU 7 – PORTRAIT | GOUVERNANCE

Sous-thème	Actions réalisées
Gouvernance	Découvrir
	<input type="checkbox"/> Un comité responsable de gérer les phases de découverte, d'encadrement et de développement a été mis en place.
	<input type="checkbox"/> Les rôles et responsabilités du comité de gouvernance pour les phases de découverte, d'encadrement et de développement ont été précisés.
	<input type="checkbox"/> La ou les personnes ayant l'autorité d'autoriser l'utilisation d'un système d'IAg ont été identifiées.
	<input type="checkbox"/> Les documents d'encadrement de l'utilisation de l'IAg par ou pour les établissements d'enseignement supérieur, notamment le cadre légal, ont été étudiés par le comité de gouvernance.
	<input type="checkbox"/> Les politiques, les règlements, les procédures et les autres documents à mettre à jour ou à élaborer ont été identifiés.
	Cadrer
	<input type="checkbox"/> La vision institutionnelle concernant l'usage de l'IAg a été déterminée.
	<input type="checkbox"/> Les principes ont été sélectionnés.
	<input type="checkbox"/> Les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes ont été définis.
	<input type="checkbox"/> Le plan de communication a été rédigé.
	<input type="checkbox"/> La mise à jour des documents de gouvernance a été planifiée.
	Développer
	<input type="checkbox"/> La vision institutionnelle et les principes ont été définis.
	<input type="checkbox"/> Un glossaire des termes liés à l'IAg a été rédigé.
	<input type="checkbox"/> Les documents de gouvernance ont été produits.
	Implanter
	<input type="checkbox"/> Les documents de gouvernance sont accessibles à l'ensemble de la communauté collégiale.
<input type="checkbox"/> Un plan de communication clair et cohérent a été déployé pour transmettre les décisions institutionnelles et les orientations stratégiques concernant l'IAg.	
Adapter	
<input type="checkbox"/> Les documents de gouvernance ont été mis à jour récemment.	

TABLEAU 8 – PORTRAIT | GESTION DES RISQUES ET DES USAGES

Sous-thème	Actions réalisées
<p>Gestion des risques et des usages</p>	<p>Découvrir</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les systèmes d'IAg et les usages à préconiser et à éviter ont été sélectionnés. <input type="checkbox"/> Les risques liés à l'utilisation de l'IAg ont été identifiés. <input type="checkbox"/> Les limites et les enjeux éthiques de l'utilisation de l'IAg ont été déterminés. <input type="checkbox"/> Un bilan des pratiques internes a été réalisé. <p>Cadrer</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les protocoles et les mesures de gestion des risques liés à l'usage de l'IAg ont été établis. <input type="checkbox"/> Un plan qui identifie et priorise des cas d'usage pédagogique retenus ainsi que les systèmes d'IAg requis et autorisés a été réalisé. <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des outils de soutien adaptés pour les usages de l'IAg identifiés (infographie, processus décisionnel, capsule explicative, page SharePoint, site Web, etc.) ont été produits. <p>Implanter</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des outils de soutien adaptés pour les usages de l'IAg identifiés (infographie, processus décisionnel, capsule explicative, page SharePoint, site Web, etc.) ont été diffusés à la communauté collégiale. <p>Adapter</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les documents liés à la gestion des risques ont été mis à jour récemment.

TABLEAU 9 – PORTRAIT | PLAN DE FORMATION ET D’ACCOMPAGNEMENT

Sous-thème	Actions réalisées
Plan de formation et d’accompagnement	Découvrir
	<input type="checkbox"/> Les bonnes pratiques en matière d’IAg dans le réseau ainsi que les ressources de formation existantes ont été recueillies.
	Cadrer
	<input type="checkbox"/> Les besoins en formation et en ressources ont été déterminés.
	<input type="checkbox"/> Le développement de ressources et de formations a été planifié pour aider le personnel à vérifier l’adéquation des usages de l’IAg aux différents niveaux de compétences, aux niveaux taxonomiques et aux spécificités des situations d’apprentissage et d’évaluation.
	<input type="checkbox"/> Les personnes chargées de mettre en œuvre et de coordonner l’accompagnement ont été désignées.
	<input type="checkbox"/> Les modalités et cibles de formation pour les différents publics cibles ont été élaborées.
	<input type="checkbox"/> Les compétences à développer pour les conseillers et conseillères pédagogiques, le personnel enseignant et la population étudiante ont été déterminées.
	<input type="checkbox"/> Un calendrier de formation a été produit.
	<input type="checkbox"/> Un plan de communication auprès de la communauté collégiale a été établi.
	Développer
	<input type="checkbox"/> Le développement et l’adaptation des ressources de formation manquantes ont été réalisés.
	<input type="checkbox"/> Les outils de communication (infolettre, affiche, capsule promotionnelle, site Web, etc.) ont été créés.
<input type="checkbox"/> Les équipes ont été accompagnées dans leurs réflexions sur le déploiement de l’IAg.	
Implanter	
<input type="checkbox"/> Des ateliers ou des discussions autour de dilemmes entourant l’IAg ont été réalisés.	
<input type="checkbox"/> Les formations et les ressources sont accessibles à un endroit centralisé et accessible.	
<input type="checkbox"/> Les formations mises en place ont été communiquées.	
<input type="checkbox"/> Des exemples d’usages alignés sur les compétences à développer ont été fournis et mis à la disposition des départements.	
Adapter	
<input type="checkbox"/> L’accompagnement, les formations, les outils et les pratiques ont été récemment mis à jour.	

TABLEAU 10 – PORTRAIT | VEILLE

Sous-thème	Actions réalisées
Veille	<p>Découvrir</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des collaborations (communauté scientifique, spécialistes, autres institutions) en vue d’enrichir les pratiques ont été explorées. <input type="checkbox"/> Des sources d’information pour la veille ont été identifiées (organismes, infolettres, outils de veille systématique, etc.). <p>Cadrer</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les paramètres du processus de veille (public cible, domaines et sous-domaines, sources d’information, etc.) ont été choisis. <input type="checkbox"/> Les mécanismes de veille ont été déterminés. <input type="checkbox"/> Les personnes responsables de la veille ont été nommées. <input type="checkbox"/> Les projets d’innovation, de recherche ou de développement pédagogique concernant l’IAg sont structurés et financés. <input type="checkbox"/> Le plan de diffusion de la veille a été établi. <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des espaces d’hébergement, des gabarits pour la diffusion de la veille et d’autres outils ont été développés. <input type="checkbox"/> Des collaborations en vue d’enrichir les pratiques ont été entamées. <p>Implanter</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des mécanismes pour analyser, recueillir et intégrer les retours d’expérience du personnel enseignant et de la communauté étudiante par rapport aux ressources développées ont été mis en œuvre. <input type="checkbox"/> Le fruit de la veille est publié selon le calendrier de diffusion. <p>Adapter</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les paramètres et les sources pour la veille ont été révisés récemment. <input type="checkbox"/> Les perspectives de recherche ont été réexplorées récemment (collaboration, financement, sujet).

Annexe IV – Outils

Documents de gouvernance et outils décisionnels

- [9 principes directeurs sur l'IAg du cégep de Trois-Rivières \(2025b\)](#)
- [Principes directeurs pour l'usage réfléchi de l'IA du cégep de Granby \(2025\)](#)
- [Principes et balises de l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative \(IAg\) dans les activités pédagogiques du cégep de Rosemont \(2024\)](#)
- [Cadre de référence sur l'utilisation des intelligences artificielles génératives \(IAG\) du cégep de Sherbrooke \(2024\)](#)
- [Charte sur l'intelligence artificielle du cégep du Vieux Montréal \(2023\)](#)

Intégrité intellectuelle et transparence

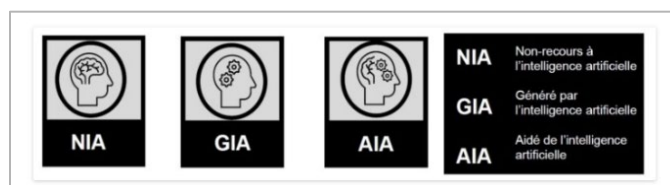


FIGURE 3 – LOGOS POUR UNE UTILISATION TRANSPARENTE DE L'IAg.

Source : Peters, M. (2023). *Logos pour une utilisation transparente de l'IAg*.
<https://mpeters.uqo.ca/utilisation-transparente-de-lintelligence-artificielle/>

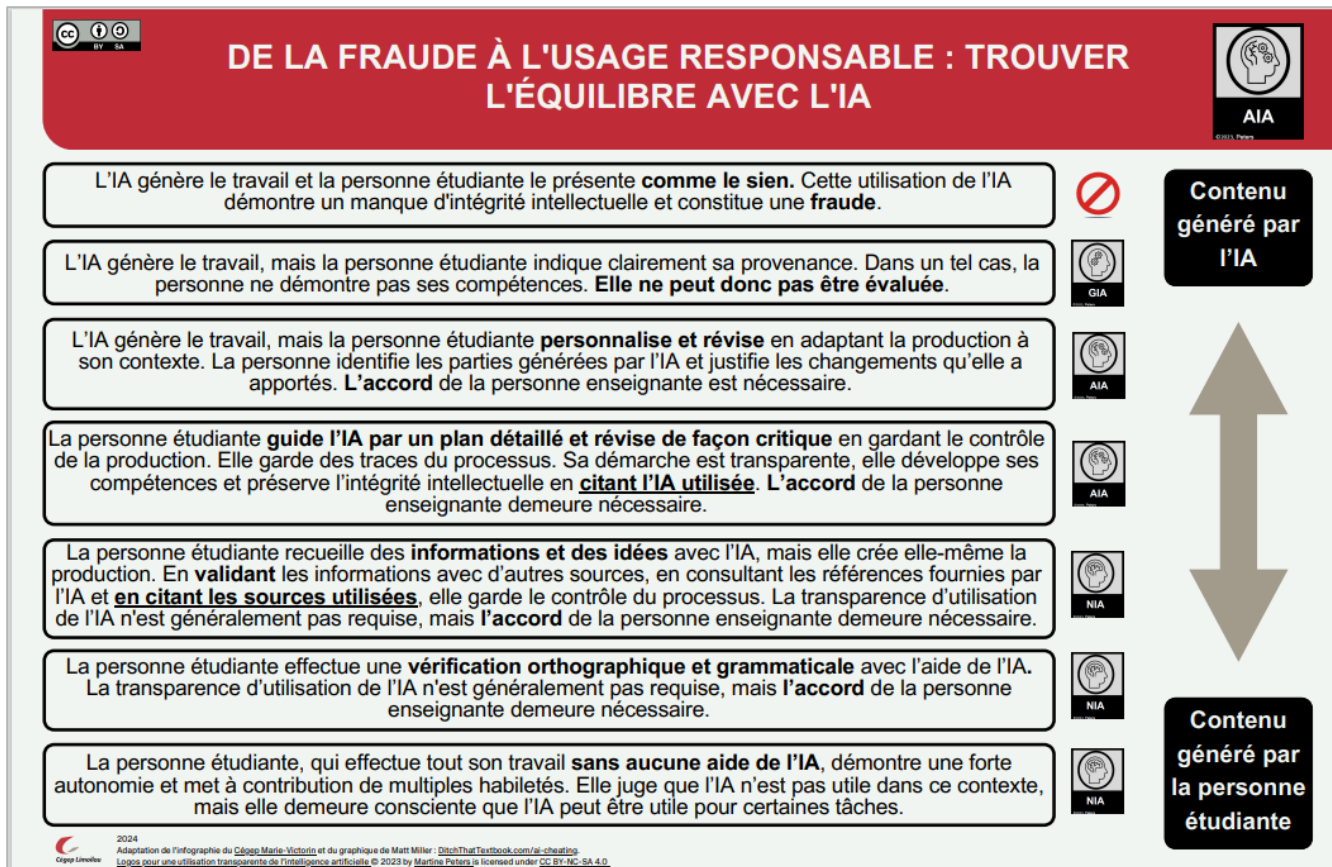
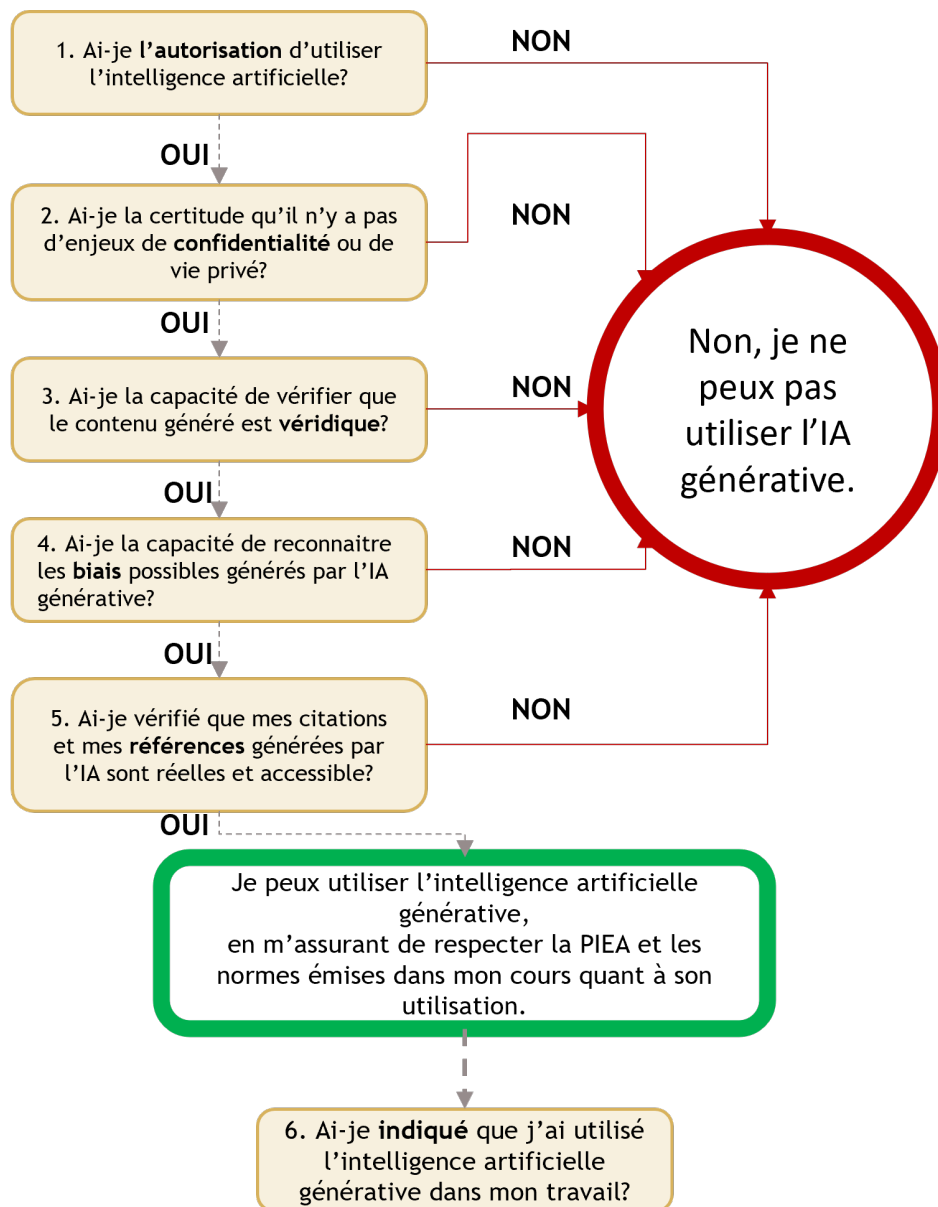


FIGURE 4 – DE LA FRAUDE À L'USAGE RESPONSABLE : TROUVER L'ÉQUILIBRE AVEC L'IA.

Source : Cégep Limoilou (2024). *De la fraude à l'usage responsable : trouver l'équilibre avec l'IA.*
<https://www.cegeplimoilou.ca/app/uploads/2025/04/De-la-fraude-a-lusage-responsable-trouver-lequilibre-avec-lIA.pdf>

POUR UNE UTILISATION INTÈGRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) GÉNÉRATIVE



Inspiré de : Cégep Marie-Victorin, *Pour une utilisation intégrée de l'intelligence artificielle* (2023)

Référence de votre document



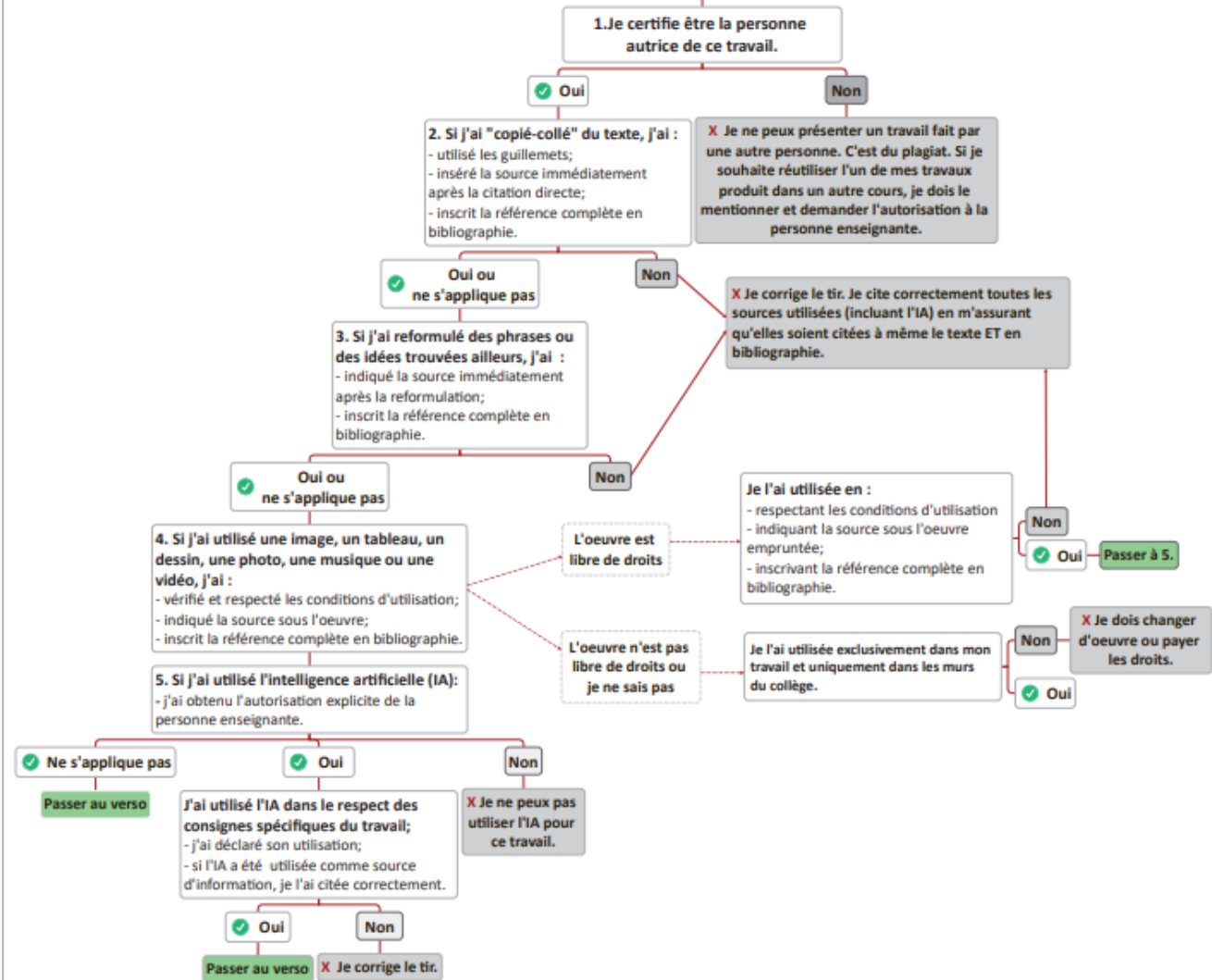
FIGURE 5 – POUR UNE UTILISATION INTÈGRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) GÉNÉRATIVE.

Source : Fédération des cégeps (2024). *Guide sur l'intégrité intellectuelle et le plagiat*, Réseau REPTIC et REBICQ.

<https://reptic.ca/wp-content/uploads/2024/11/guide-integrite-intellectuelle-et-plagiat-2024.pdf>

***Ce formulaire doit être rempli, signé et remis avec votre travail

Déclaration d'intégrité intellectuelle



Outil développé par le Cégep Marie Victorin, 2017. Adapté par Annie Bergeron et Alexandra Lavallée, Cégep Limoilou, 2025.



FIGURE 6 – DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE.

Source : Cégep Limoilou (2025a). *Déclaration d'intégrité intellectuelle*.

POUR UNE UTILISATION INTÈGRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

La Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Cégep Marie-Victorin définit notamment comme fraude l'utilisation de matériel non autorisé. Cela est valable pour l'intelligence artificielle (IA, comme par exemple les outils Microsoft 365 Copilot, ChatGPT, Midjourney, etc.). **Au Cégep Marie-Victorin, à moins d'une indication contraire dans le plan de cours ou dans les consignes écrites d'une modalité d'évaluation, l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAG) n'est pas permise pour les évaluations sommatives.**

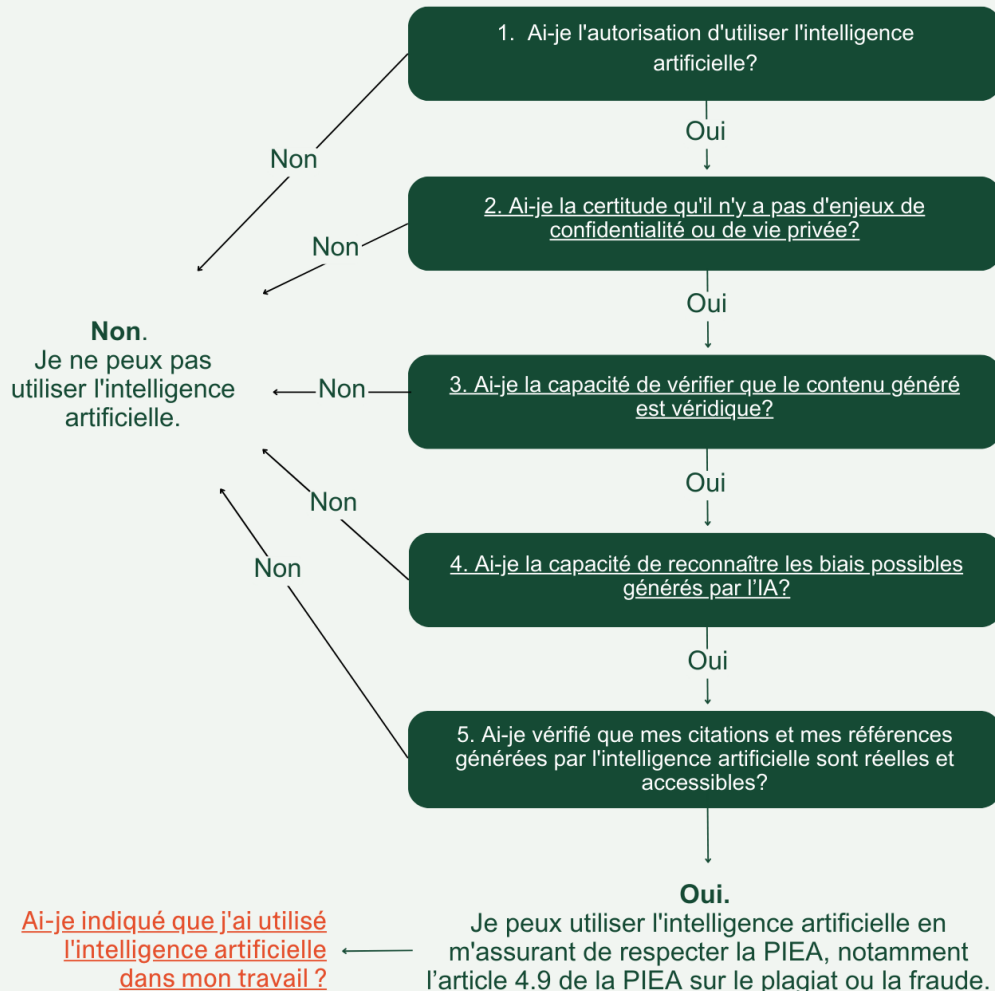


FIGURE 7 – POUR UNE UTILISATION INTÈGRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE.

Source : Cégep Marie-Victorin (2025). *Pour une utilisation intégrée de l'intelligence artificielle.*
<https://cegepmv.ca/bibliotheque/utilisation-de-lintelligence-artificielle>

L'IAg dans les évaluations



FIGURE 8 – L'UTILISATION DE L'IAg DANS MON COURS.

Source : Cégep de la Gaspésie et des Îles (2025). *L'utilisation de l'IAg dans mon cours*.

TABEAU 11 – ANALYSE D'INTÉGRATION OU NON DE L'IAg

<p>ÉTAPE 1</p> <p>S'appuyer sur les compétences du cours et la taxonomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les compétences et éléments de compétence du cours? • Quel est le niveau taxonomique? • Que doit mesurer l'évaluation? <ul style="list-style-type: none"> • Quels types de connaissances dois-je évaluer? <ul style="list-style-type: none"> ○ Déclaratives ○ Procédurales ○ Conditionnelles • Quelles manifestations de la compétence dois-je observer? <ul style="list-style-type: none"> ○ Produit ○ Processus ○ Propos • Qu'est-ce que l'étudiante ou l'étudiant doit être capable de faire par lui-même? • Quel aide peut avoir l'étudiante ou l'étudiant sans pénaliser la démonstration de sa compétence?
<p>ÉTAPE 2</p> <p>Établir les modalités des évaluations sommatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles modalités me permettent de bien évaluer les apprentissages de l'étudiante ou de l'étudiant? • Durée, lieu (en présence ou à distance), support (papier, numérique, oral)? • Matériel autorisé : livre, notes de cours, calculatrice, ordinateur, etc. • Recours à l'IAg : l'interdire ou l'autoriser? Un peu ou beaucoup?
<p>ÉTAPE 3</p> <p>Déterminer les bonnes pratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles bonnes pratiques dois-je promouvoir (intégrité intellectuelle, vérification des sources, respect des droits d'auteur, etc.)? • Quelles règles vais-je imposer concernant la citation des sources, la déclaration d'utilisation de l'IAg, etc.?
<p>ÉTAPE 4</p> <p>Communiquer les décisions prises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mon plan de cours présente-t-il clairement les directives concernant l'utilisation de l'IAg? • Ces directives sont-elles reprises de manière claire dans chacune des consignes d'évaluation? • Ai-je prévu un moment en classe pour en discuter?

Source : Tondreau, M.-J. (2025). *Analyse d'intégration ou non de l'IAg*.

- Lavigueur, P., et You, D. (2025). *Faire apprendre et évaluer à l'ère de l'IA*. <https://view.genially.com/67d1a25a0f018d0858286d5d/interactive-content-faire-apprendre-et-evaluer-a-lere-de-lia>
- Université Laval (2025). *Questions clés concernant l'intégration des SIAg dans vos évaluations*. [Questions clés pour évaluations Uaval.docx](#)

L'IAg dans les activités d'apprentissages


		
Fiche de planification d'une activité d'apprentissage intégrant l'IA		
Planifier une activité d'apprentissage qui utilise l'IA de manière responsable, alignée sur les objectifs d'apprentissage.		
Contexte de l'activité		
Discipline:	Type de cours :	Niveau d'enseignement :
Objectif pédagogique		
Quel est l'objectif d'apprentissage de l'activité ?		
Quelles compétences l'activité vise-t-elle à développer?		
Rôle de l'IA dans l'activité		
Comment et pourquoi l'IA sera-t-elle utilisée?		
Quelle est la répartition des tâches entre l'IA et les personnes étudiantes?		
Étapes de l'activité		
Quelles sont les étapes de l'activité?		
Considérations pédagogiques		
Comment éviter que l'utilisation de l'IA ne remplace le travail intellectuel?		
Comment encourager une réflexion critique sur les résultats de l'IA?		
Évaluation de l'activité		
Quels sont les indicateurs de succès pour l'activité?		
Mise en œuvre et ressources		
Quand et comment cette activité se déroulera ?		
Quelles ressources sont nécessaires ?		
Comment anticiper les imprévus		
Considérations éthiques et usage responsable		
Comment intégrer des pratiques responsables?		
Comment assurer la transparence ?		
Quel est le niveau d'usage à déclarer pour cette activité?		
Retour sur l'expérience		

FIGURE 9 – FICHE DE PLANIFICATION D'UNE ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE INTÉGRANT L'IA.

Source : Cégep Limoilou (2025b). *Fiche de planification d'une activité d'apprentissage intégrant l'IA.*

Balises d'utilisation



FIGURE 10 – BALISES D'UTILISATION DES OUTILS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE.

Source : Cabana, M., et J.-A. Côté (2024). *Balises d'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative*, Université de Sherbrooke.

<https://www.usherbrooke.ca/ssf/enseignement/intelligence-artificielle-ia/outils/balises-dutilisation-des-outils-diag>

Annexe V – Veille

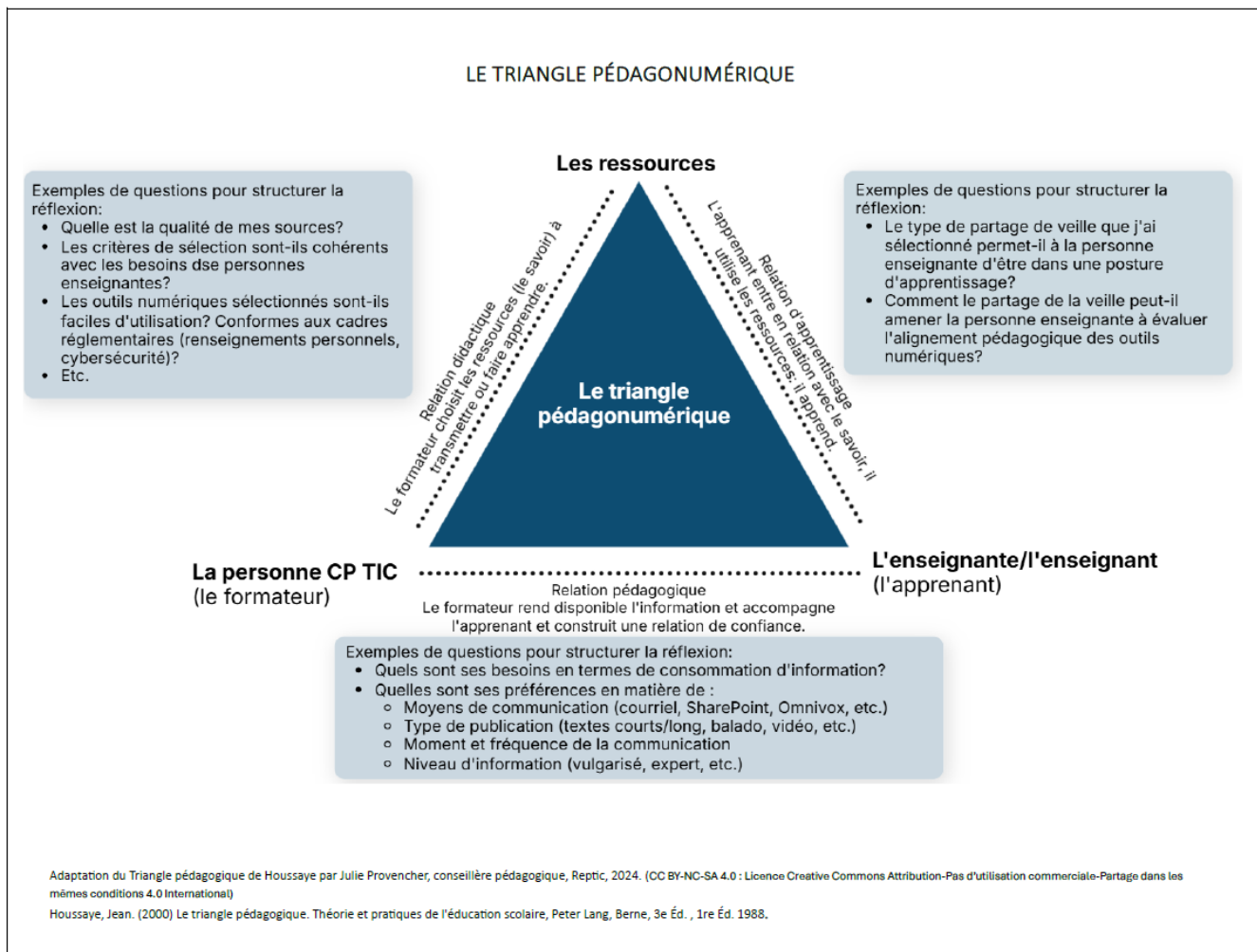


FIGURE 11 – LE TRIANGLE PÉDAGONUMÉRIQUE.

Source : Provencher, J. (2024). *Le triangle pédagonumérique*, Réseau REPTIC.



FIGURE 12 – SE FORMER À LA VEILLE INFORMATIONNELLE | DÉFINITION.

Source : Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (2025b). *Se former à la veille informationnelle | Définition.*

https://www.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2025/02/Affiche_CycleDeLaVeille_FINAL.pdf

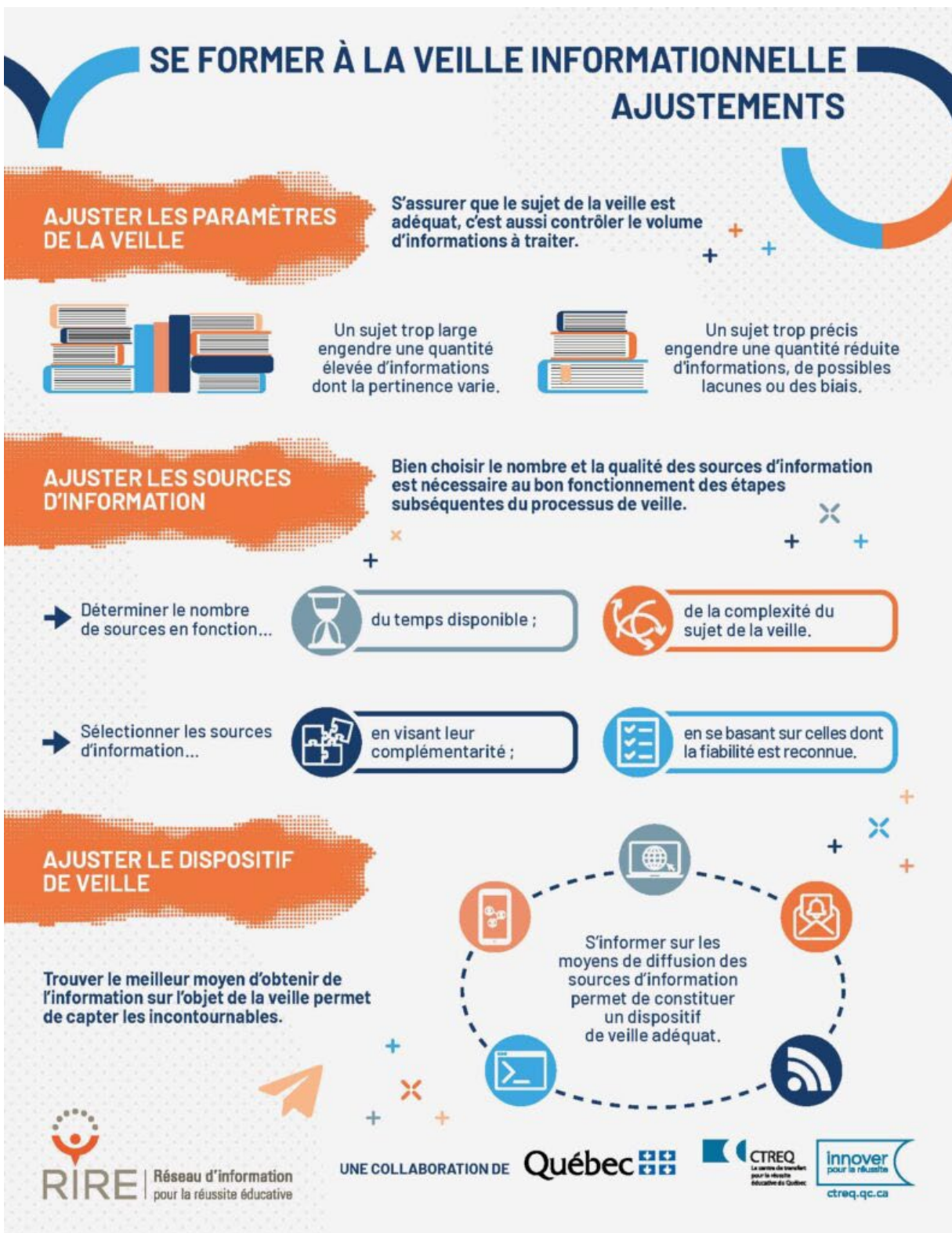


FIGURE 13 – SE FORMER À LA VEILLE INFORMATIONNELLE | AJUSTEMENTS.

Source : Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (2025a). *Se former à la veille informationnelle | Ajustements*.
https://www.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2025/02/Affiche_Ajustements_FINAL.pdf

Médiagraphie

- BERGERON, A. (2025). *Amorcer la réflexion sur le déploiement de l'IA*.
- CABANA, M., et CÔTÉ, J.-A. (2024). *Balises d'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative*, [En ligne], Service de soutien à la formation, Université de Sherbrooke. [<https://www.usherbrooke.ca/ssf/enseignement/intelligence-artificielle-ia/outils/balises-dutilisation-des-outils-diag>].
- CÉGEP DE GRANBY (2025). *Principes directeurs pour l'usage réfléchi de l'IA*, [Fichier PDF], Le Cégep, 9 p. [<https://cegepgranby.ca/wp-content/uploads/2025/05/principes-directeurs-IA.pdf>].
- CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ILES (2025). *L'utilisation de l'IAg dans mon cours*.
- CÉGEP DE ROSEMONT (2024). *Principes et balises de l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative (IAg) dans les activités pédagogiques (à la formation ordinaire et à la formation continue)*, [Fichier PDF], Le Cégep, 8 p. [https://www.crosemont.qc.ca/wp-content/uploads/2024/08/PROG-Principes_IAG_Rosemont.pdf].
- CÉGEP DE SAINTE-FOY (2025). *L'intégrité intellectuelle à l'ère de l'IA*, [animation Genially], Service du développement pédagogique et institutionnel et Espace techno, Le Cégep. [<https://view.genially.com/67f52d2fe54effce537bb570>].
- CÉGEP DE SHERBROOKE (2024). *Cadre de référence sur l'utilisation des intelligences artificielles génératives (IAg)*, [Fichier PDF], Le Cégep, 3 p. [https://cegepsherbrooke.qc.ca/wp-content/uploads/2024/12/cadre_de_reference_lag_ce-2024-05-24_comm-V2.pdf].
- CÉGEP DE TROIS-RIVIÈRES (2025a). *Intelligence artificielle et intégrité intellectuelle*, [En ligne]. [<https://www.cegeptr.qc.ca/intelligence-artificielle-et-integrite-intellectuelle/>] (Consulté le 8 mars 2026).
- CÉGEP DE TROIS-RIVIÈRES (2025b). *Le projet éducatif*, [En ligne]. [<https://www.cegeptr.qc.ca/projet-educatif/>] (Consulté le 10 mars 2026).
- CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL (2023). *Charte sur l'intelligence artificielle*, [Fichier PDF], Le Cégep, 12 p. [<https://www.cvm.qc.ca/wp-content/uploads/Charte-sur-l-IA-mai-2023-vf.pdf>].
- CÉGEP LIMOILLOU (2024). *De la fraude à l'usage responsable : trouver l'équilibre avec l'IA*.
- CÉGEP LIMOILLOU (2025a). *Déclaration d'intégrité intellectuelle*.
- CÉGEP LIMOILLOU (2025b). *Fiche de planification d'une activité d'apprentissage intégrant l'IA*.
- CÉGEP MARIE-VICTORIN (2025). *Utilisation de l'intelligence artificielle*, [En ligne]. [<https://cegepmv.ca/bibliotheque/utilisation-de-lintelligence-artificielle>] (Consulté le 8 mars 2025).
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION et COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE (2024). *Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques*, [En ligne], 113 p. [<https://www.cse.gouv.qc.ca/ia-generative-ens-superieur/>].
- CENTRE DE TRANSFERT POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DU QUÉBEC (2025a). *Se former à la veille informationnelle : Ajustement*, [Fichier PDF], 1 p. [https://www.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2025/02/Affiche_Ajustements_FINAL.pdf].

- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (OQLF) (2026). « Alignement pédagogique », *Grand dictionnaire terminologique*, [En ligne]. [<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26577101/alignement-pedagogique>] (Consulté le 19 février 2026).
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (OQLF) (2026). « Système d'intelligence artificielle », *Grand dictionnaire terminologique*, [En ligne]. [<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/23798323/systeme-dintelligence-artificielle>] (Consulté le 21 janvier 2026).
- PETERS, M. (2023). *Logos pour une utilisation transparente de l'IAg*, [En ligne]. [<https://mpeters.uqo.ca/utilisation-transparente-de-lintelligence-artificielle/>] (Consulté le 9 mars 2026).
- PROVENCHER, J. (2024). *Le triangle pédagonumérique*, Réseau REPTIC.
- QUÉBEC (2025). « Arrêté numéro 2025-02 du ministre de la Cybersécurité et du Numérique en date du 3 décembre 2025 », *Gazette officielle du Québec*, partie 2, 157^e année, n° 51, 3 décembre, p. 7088-7092. [https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2025F/86931.pdf].
- TONDREAU, M.-J. (2025). *Analyse d'intégration ou non de l'IAg*.
- UNESCO (2024). *Orientations pour l'intelligence artificielle générative dans l'éducation et la recherche*, [En ligne], 45 p. [<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000389901>].
- UNIVERSITÉ LAVAL (2025). *Questions clés concernant l'intégration des SIAG dans vos évaluations*.